



**NOM :**

**Prénom :**

## **COTISATIONS 2022 TTC ( TVA 20%)**

A régler avant le 31 janvier 2022

	<b>Comptant</b>	<b>Paiement 4 fois</b>	<b>Paiement 12 fois</b>
Individuel -40 ans	1 050,00€	1 070,00€ 267.50€/trimestre	1 090,00€ 90.83€/mois
Individuel	1 860,00€	1 880,00€ 470€/trimestre	1 900,00€ 158.33€/mois
Individuel semainier	1 585,00€	1 605,00€ 401.25€/trimestre	1 625,00€ 135.41€/mois
Ménage -40 ans	1 585,00€	1 605,00€ 401.25€/trimestre	1 625,00€ 135.41€/mois
Ménage	2995,00€	3015,00€ 753.75€/trimestre	3035,00€ 252.91€/mois
Ménage semainier	2520,00€	2 540,00€ 635€/trimestre	2560,00€ 213.33€/mois
Sénior +77 ans 7/7 (au 01.01.2022)	1 600,00€	1 620,00€ 405€/trimestre	1 640,00€ 136.60€/mois
Etudiant -25 ans	540,00€	560,00€ 140€/trimestre	580,00€ 48.33€/mois
Scolaire -18 ans	270,00€	290,00€ 72.50€/trimestre	310,00€ 25.83€/mois

**TOTAL COTISATION (1)** = \_\_\_\_\_

Voiturette à l'année (selon la disponibilité)	X	840,00€ 70.00€/mois	=
Carnet 20 tickets Voiturette	X	650,00€	=
Casier Vestiaire bois	X	50,00€	=

**TOTAL DIVERS (2)** = \_\_\_\_\_

### Association Sportive :

Pour être membre du club, la licence et la cotisation à l'A.S sont obligatoires

Adulte (57,00€ + 20,00€)	X	77,00€	=
Joueur de 19 à 25 ans (33,00€ + 20,00€)	X	53,00€	=
Joueur entre 13 et 18 ans (22,00€ + 15,00€)	X	37,00€	=
Joueur moins de 13 ans (19,00€ + 5,00€)	X	24,00€	=

**TOTAL Association Sportive (3)** = \_\_\_\_\_

**TOTAL (1+2+3)** = \_\_\_\_\_ €

### Mode de paiement :

1. Règlement au comptant : joindre un chèque d'un montant de .....€
2. Prélèvements automatiques en 4 fois sur compte bancaire ou 4 chèques. La licence et la carte associative seront ajoutées au prélèvement du 15/01/2022 :
- Au 15/01/2022
  - Au 15/03/2022
  - Au 15/06/2022
  - Au 15/08/2022

**En cas de règlement en plus de 4 fois, le règlement sera fait uniquement par prélèvement.**

3. Prélèvements bancaires en 12 fois (tous les 15 du mois).

**ATTENTION : Si vous n'étiez pas en prélèvement en 2021. Nouvelle norme bancaire. En cas de prélèvement (cas 2 et 3), nous vous demandons de nous fournir un RIB. Conformément à la nouvelle disposition bancaire, nous serons dans l'obligation de vous faire signer un mandat de prélèvement SEPA. Celui sera établi dès votre acceptation de prélèvement.**

## **AVANTAGES MEMBRES**

Toutes les cotisations annuelles sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et doivent être réglées au plus tard le 31 janvier 2022.

**Toute cotisation non-réglée au 28 février 2022 (en totalité ou partiellement) sera automatiquement majorée de 10%**

### **POUR VOUS**

Mise à disposition gratuite des chariots manuels

50 % de réduction sur les green-fees 18 trous pour vos invités toute l'année

Tarif voiturette : 35€ TTC

10% de remise sur la restauration\*

10% de remise au PRO-SHOP sur stock magasin \*\*



**NGF PARTENAIRE LE CLUB : CARTE GOLD « Le Club » offerte.**

Cette carte vous offre jusqu'à 50% de réduction sur l'ensemble des golfs partenaires LE CLUB

Et

Une Assurance interruption d'abonnement

Le contrat couvre le remboursement de l'abonnement annuel acheté auprès du golf et non consommé lorsque l'assuré doit interrompre son abonnement en cas de survenance après la date de début de l'abonnement de l'un des événements suivants :

1 : Incapacité de pratiquer le golf pendant plus de 30 jours consécutifs par suite de maladie grave, accident corporel grave, grossesse si contre-indication ou complication.

2 : Mutation professionnelle de l'assuré à plus de 50 km de son club de golf.

3 : Licenciement économique

4 : Garantie acquise pour le conjoint de l'assuré qui interrompt si ce dernier se retrouve seul pour participer aux activités

5 : en cas de divorce de l'assuré ou séparation de corps enregistré au greffe du tribunal à condition que la date de l'enregistrement soit postérieure à la date de la souscription de l'abonnement.

6 : Décès

\*(Remise accordée aux membres uniquement sur la brasserie et les consommations)

\*\* (achat supérieur à 20.00€. Hors promotion et solde)